

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2851

8 décembre 2007

SOMMAIRE

Albany Assets S.A.	136817	Luzon Investments Holding S.A.	136804
Apax School Sub 1 S.à r.l.	136836	Marguy Mootz S.à r.l. unipersonnelle ...	136802
Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.	136843	NBK Holding (Luxembourg) S.A.	136839
Concerta S.A.	136812	Perus Investments S.à r.l.	136804
Creek Corporate S.à r.l.	136841	Procura Holding	136841
Delta Africa Holding S.A.	136815	Quarter Holding S.A.	136803
Dome Capital S.à r.l.	136816	Quercis Investissement S.A.	136836
Dome Finance S.à r.l.	136815	Secure Capital S.A.	136845
DV International S.A. (DVI S.A.)	136839	Taninvest Holding S.A.	136839
DV International S.A. (DVI S.A.)	136816	Tikal Plaza S.A.	136842
Entreprise Générale S.A.	136825	T.M.G. Luxembourg S.A.	136828
FIA Holdings S.à r.l.	136845	Tobal Holding S. à r. l.	136843
German Ground Lease Finance II S.A. ..	136848	TVH S.A.	136825
Hephaestus Holdings S.A.	136812	Tyco Electronics Holding S.à r.l.	136803
HSBC International Select Fund	136842	Urbalux S.A.	136843
Le Premier VII S.à r.l.	136841	Whitehall European RE 7 S.à r.l.	136828
Liège Participations S.à r.l.	136802	Whitehall European RE 8 S.à r.l.	136817

Liège Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.967.

Il résulte des contrats de cession du 18 octobre 2007, que les parts sociales sont depuis cette date réparties comme suit:

	Parts sociales
LIEGE PARTICIPATIONS S.à r.l., ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg	125
Total:	125

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIEGE PARTICIPATIONS S.à r.l.

ORIENT SERVICES LTD

Gérant

Signature

H. Charbon

Gérant

Référence de publication: 2007136289/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02993. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Marguy Mootz S.à r.l. unipersonnelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 5, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 100.484.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Madame Marguy Morbus, commerçante, née à Diekirch le 20 juillet 1954, veuve de Camille Mootz, demeurant à L-9216 Diekirch, 47, rue de la Croix.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée MARGUY MOOTZ S.à r.l. unipersonnelle avec siège social à L-9237 Diekirch, 5, place Guillaume, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 3 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 86 du 6 février 2001, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1) Elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2) Elle déclare prendre à sa charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- 3) Elle se trouve donc investie de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude date qu'en tête

Et après lecture faite et interprétation donnée, la comparante, connue du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morbus, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 13 novembre 2007. Relation. DIE/2007/7010. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 novembre 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007136924/234/31.

(070159089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Quarter Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.436.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 21 septembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGI S.à r.l. , avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 21 septembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l. , avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 11 décembre 2003, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 13 juin 2007.

QUARTER HOLDING S.A.

LOUV SARL / DMC SARL

M. Limpens / S. Boulhais

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007136297/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK03005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 28 septembre 2007 que TYCO ELECTRONICS UK HOLDINGS LTD. a cédé 204.004.928 parts sociales ordinaires de classé B à RAYCHEM LIMITED, une société de droit anglais ayant son siège à Faraday Road, Dorcan, Swindon, SN3 5HH, Royaume-Uni.

En conséquence de ce qui précède, à compter du 28 septembre 2007, la répartition des parts sociales ordinaires de classe B de la Société est la suivante:

Associé	Nombre de parts sociales ordinaires de classe B détenues
TYCO ELECTRONICS GROUP S.A.	1.801.813.321
RAYCHEM LIMITED	204.004.928
TYCO ELECTRONICS GERMANY HOLDINGS GmbH	464.655.700
TYCO ELECTRONICS (SCHWEIZ) HOLDING GmbH	40.966.803
Total	2.511.440.752

Pour extrait

TYCO ELECTRONICS HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136329/5499/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04133. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Luzon Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.470.

La société DMC S.à r.l. , avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 21 décembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGI S.à r.l. , avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 21 décembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l. , avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 27 septembre 2002, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010, a désigné Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 29 octobre 2007.

LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A.

LOUV SARL / DMC SARL

M. Limpens / S. Boulhais

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007136298/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK03006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Perus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.425.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteenth day of November.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

STICHTING PERUS INVESTMENTS established in the Netherlands and having its registered address at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, The Netherlands;

hereby represented by Anja Lakoudi, private employee, residing in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on or about 12 November 2007.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration.

1.1 There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under the name of PERUS INVESTMENTS S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the acquisition, administration and sale of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other partic-

ipation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.2. With respect to the target entities or proposed investments, the Company shall generally seek to negotiate the terms of its investment with a view

- to either taking a majority shareholding or negotiating appropriate minority shareholding protections, so as to actually add value to the target entities through its involvement in the management and the investment decisions of its target entities; these protections should include the right to approve significant decisions including capital expenditure, acquisitions and disposals, lending and borrowing, and senior management changes;

- to rendering from time to time and on demand of the target entities advisory services with regard to, e.g., management issues, networking with other market participants and financial planning;

- and to carrying out a detailed due diligence process with respect to the Company's potential target entities.

2.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.4. The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the board of managers.

2.5 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, including, without limitation, entering into joint venture arrangements.

Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3 The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager (s).

3.4 The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. Share capital

Art. 4. Share capital.

4.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 37,500.- (thirty-seven thousand and five hundred euros), represented by 375 (three hundred seventy-five) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) per share.

4.2 The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing.

5.1 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

5.2 Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares.

6.1 If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

6.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

6.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares.

7.1 The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

7.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III. Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories**Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

8.2 The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers.

9.1 Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

9.2 The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least two days written notice of board meetings shall be given.

9.3 The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

9.4 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

9.5 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.6 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

9.7 A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

9.8 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9 The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

9.10 Decisions of the board are taken by a majority of the votes cast.

9.11 In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or electronically signed, e-mail.

Art. 10. Representation - Authorised signatories.

10.1 In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

10.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

10.3 In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

10.4 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.5 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. General meetings of shareholders**Art. 12. General meetings of shareholders.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

12.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

12.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

12.4 Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter V. Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 13. Financial year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 14. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 15. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 16. Appropriation of profits - Reserves.

16.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2 The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 18. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Audit

Art. 19. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Chapter VIII. Governing law

Art. 20. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The appearing parties hereby declare that they subscribe to the thirty-seven thousand and five hundred (37,500) shares representing the total subscribed share capital as follows:

	Shares
STICHTING PERUS INVESTMENTS	375

All these shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 37,500.- is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation to article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 31 December 2007.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 2,250.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

- 1) The meeting appoints as its managers for an unlimited period:

- a) Rolf Caspers, banker, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- b) Anja Lakoudi, private employee, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- c) Olivier Jarny, private employee, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2) The registered office of the Company is established at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

STICHTING PERUS INVESTMENTS une fondation (Stichting) de droit néerlandais établie et ayant son siège au Ams-teldijk 166, 1079 LH Amsterdam, The Netherlands;

ici représentée par Anja Lakoudi, employée privée, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le ou autour du 12 novembre 2007;

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er} . Nom et durée.

1.1 Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination PERUS INVESTMENTS S.à r.l., (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la gestion et la vente de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans des sociétés ou entreprises de quelque nature que ce soit et la gestion de telles participations. La société pourra, plus spécifiquement, acquérir par voie de souscription, d'achat ou d'échange, ou de toutes autres manières, des titres, des actions, ou autres titres de participation, des obligations, de bons, certificats de dépôt et autres instruments de créance et de façon plus générale, tous titres ou instruments financiers émis par un organisme privé ou public quelconque. Elle pourra participer à la mise en place, au développement, à la gestion et au contrôle de sociétés et entreprises de toute nature. Elle pourra également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres titres de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit

2.2. En ce qui concerne les entités susmentionnées, la Société négociera généralement les termes de son investissement en vue de:

- soit y prendre une participation majoritaire ou négocier des protections adéquates en cas de participation minoritaire, afin d'être en mesure d'influencer la gestion/direction des décisions d'investissement de ces entités. La protection en question devrait inclure: le droit d'approuver les décisions importantes concernant notamment les dépenses en capital, les acquisitions et les cessions, les prêts et les emprunts et les changement du senior management;

- fournir aux entités concernées des services de conseil en matière de questions portant sur la gestion, la mise en réseau avec d'autres acteurs du marché ainsi que la planification financière.

- mener à bien une analyse des procédures de due diligence en ce qui concerne les entités potentielles à acquérir.

2.3. La Société pourra effectuer toute forme d'emprunt, sans toutefois pouvoir faire appel à des fonds publics. Elle pourra émettre, uniquement par voie de placement privé, des notes, des obligations et des reconnaissances de dettes et toute autre forme de titres. La société pourra consentir des prêts de titres, y compris les sommes réunies par voie d'emprunt, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle pourra fournir des garanties et se porter garant en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La société pourra également donner en gage, transférer, hypothéquer ou autrement donner des sûretés pour tout ou partie de ses actifs.

2.4. La Société pourra disposer librement et rétrocéder ses actifs selon les termes fixés par son conseil de gérance.

2.5 La Société pourra, de manière générale, employer toutes techniques et instruments en relation avec ses investissements, afin de les gérer de façon efficace et de les protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et contre tout autre risque.

2.6. La Société pourra réaliser toute opération financière ou commerciale et toute autre transaction relative à la propriété de biens meubles et immeubles, qui favorisera directement ou indirectement son objet social, y compris et sans limitation, conclure des arrangements de joint venture.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

3.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

3.4 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. Capital social

Art. 4. Capital.

4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents euros) représenté par 375 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro) chacune.

4.2 Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales.

5.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

5.2 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

5.3 Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales.

6.1 S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

6.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, que suite à l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales.

7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Titre III. Gérance - Réunions du Conseil de Gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

8.2 L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance.

9.1 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

9.2 Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

9.4 Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

9.5 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

9.6 Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

9.7 Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

9.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

9.10 Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

9.11 En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.

10.1 Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10.3 En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

10.4 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

10.5 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Assemblées générales des associés.

12.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

12.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

12.3 Cependant, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi

12.4 Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 13. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 15. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 16. Distribution des bénéfices - Réserves.

16.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2 Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 18. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII. Vérification des comptes

Art. 19. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Titre VIII. Loi applicable

Art. 20. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Le comparant déclare qu'il souscrit les cent parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit, comme suit:

	Parts sociales
STICHTING PERUS INVESTMENTS	375

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 37.500,- est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à € 2.250,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. l'assemblée désigne comme gérants de la Société et pour une durée indéterminée:
 - (a) Rolf Caspers, banquier, demeurant au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
 - (b) Anja Lakoudi, employée privée, demeurant au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
 - (c) Olivier Jarny, employé privé, demeurant au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
2. le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Lakoudi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 14 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14076. — Reçu 375 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007136387/272/403.

(070158360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Hephaestus Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 36.334.

—
La société DMC S.à r.l. , avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 25 novembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 25 novembre 2005, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l. , avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 26 septembre 2002, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 12 mars 2007.

HEPHAESTUS HOLDINGS S.A.

LOUV SARL / DMC SARL

M. Limpens / S. Boulhais

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007136299/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02991. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Concerta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 133.403.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- AGIR L&S LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à GB-Londres EC1N 8SS, 20-23, Greville Street,

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 octobre 2007,

2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CONCERTA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois de juin de chaque année à quinze heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille huit.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- AGIR I&S, prénommée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Bonnant, avocat, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève 6, 12, rue Saint Victor,

b) Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

c) Monsieur Gerhard Hauer, expert-comptable, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève 11, 20, rue du Conseil Général,

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

- MRM CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.911.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

5.- Est nommé administrateur-délégué:

- Monsieur Marc Bonnant, prénommé.

6.- Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007. LAC/2007/33128. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007136410/227/133.

(070157971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Dome Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.843.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 31 octobre 2007 que:

1. Monsieur Alfred Foglio, né le 7 octobre 1970 à Massachusetts, Etats-Unis, résidant au 12, Palace Gardens Mews, GB-W8 4RA Londres, Royaume-Uni, a démissionné de son mandat de gérant de classe A, avec prise d'effet au 31 octobre 2007.

2. Monsieur Mark Tagliaferri, né le 2 février 1963 à Orange, New Jersey, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 35, Portman Square, W1H 6LR Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de classe A avec prise d'effet au 31 octobre 2007 pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Bradley Altberger, gérant de classe A;
- M. Mark Tagliaferri, gérant de classe A;
- M. François Pfister, gérant de classe B;
- M. Stéphane Hadet, gérant de classe B; et
- M. Geoffrey Henry, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136300/1035/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03891. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Delta Africa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 100.970.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social en date du 5 octobre 2007*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- M. Michel Pharaon, administrateur de sociétés, demeurant Immeuble Saint-Nicolas, rue Négib Trad - Accaoui - Achrafieh à Beyrouth - BP 1 Beyrouth, administrateur de classe A;
- Mme Mouna Pharaon, administrateur de sociétés, demeurant Immeuble Saint-Nicolas, rue Négib Trad - Accaoui - Achrafieh à Beyrouth - BP 1 Beyrouth, administrateur de classe B;
- M. Raymond Farhat, expert-comptable, demeurant Immeuble Colina, boulevard Roume - 01 BP 3832 Abidjan 01, administrateur de classe B;

et du Commissaire:

- MAZARS S.A. établie et ayant son siège au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56.248

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007136496/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK03022. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Dome Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 22.457,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.842.

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société le 31 octobre 2007 que:

1. Monsieur Alfred Foglio, né le 7 octobre 1970 à Massachusetts, Etats-Unis, résidant au 12, Palace Gardens Mews, GB-W8 4RA Londres, Royaume-Uni, a démissionné de son mandat de gérant de classe A, avec prise d'effet au 31 octobre 2007.

2. Monsieur Mark Tagliaferri, né le 2 février 1963 à Orange, New Jersey, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 35, Portman Square, W1H 6LR Londres, Royaume-Uni, est nommé gérant de classe A avec prise d'effet au 31 octobre 2007 pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Bradley Altberger, gérant de classe A;
- M. Mark Tagliaferri, gérant de classe A;
- M. François Pfister, gérant de classe B;
- M. Stéphane Hadet, gérant de classe B; et
- M. Geoffrey Henry, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136301/1035/28.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

DV International S.A. (DVI S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 94.096.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 19 septembre 2007 que:

- Le siège social et l'établissement principal de la société a été transféré de 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg;
- Mme Michèle Linchamps demeurant professionnellement à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg et Mme Céline Boussebassi demeurant professionnellement à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg ont été élus aux fonctions d'administrateurs de la société, en remplacement de la société KRYSTAL SA. et de Madame Katia Roti, tous deux démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2013.

- La société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été élue aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société, en remplacement de Monsieur Pascal Bonnet, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136560/317/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ07322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Albany Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.825.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 6 novembre 2007 que:

1. Monsieur Patrick Leroy a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
2. Madame Valérie Emond, née à St Mard, Belgique, le 30 août 1973, demeurant au 48, rue du Pont Margot, B-6720 Habay-la-Neuve, est nommée administrateur avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136302/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Whitehall European RE 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.479.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of October.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. W2007 FINANCE SUB L.L.C., a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4349880, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, here represented by M^e Florie Gounon, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. W2007 PARALLEL AMELIA S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 129 707, having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, here represented by M^e Florie Gounon, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company formed and existing under the laws of Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under registration number 27378, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, HM 11 Hamilton, Bermuda, here represented by M^e Florie Gounon, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as afore said, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declare to form:

Title I.- Object - denomination - registered office - duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is WHITEHALL EUROPEAN RE 8 S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent euro (0.01 EUR) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euro (100,000,000.- EUR) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent euro (0.01 EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - profits - reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	Shares
W2007 FINANCE SUB L.L.C.	1,024,254
W2007 PARALLEL AMELIA S.à r.l.	33,438
GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LIMITED	<u>192,308</u>
Total: one million two hundred and fifty thousand	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,800.- €

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Gerard Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands on 29 August 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

2. Paul Obey, Executive Director GOLDMAN SACHS, born in Bexley, United Kingdom, on 5 March 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, United Kingdom;

3. Marcus Vennekens, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on 28 August 1972, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

4. Christophe Cahuzac, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on 26 October 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg;

5. Rosa Villalobos, Managing Director, born in Barcelona, Spain, on 5 July 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. W2007 FINANCE SUB L.L.C., une «limited liability company» constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4349880 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, ici représentée par M^e Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

2. W2007 PARALLEL AMELIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 129.707, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, ici représentée par M^e Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

3. Goldman Sachs Investments Limited, une «limited liability company» constituée et opérant sous le droit des Bermudes, immatriculée auprès du «Bermuda Registrar of Companies» sous le numéro d'immatriculation 27378, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, HM 11 Hamilton, Bermudes, ici représentée par M^e Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre 1^{er} .- Objet - dénomination - siège social - durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est WHITEHALL EUROPEAN RE 8 S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions euros (100.000.000,-EUR) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - profits - réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
W2007 FINANCE SUB L.L.C.	1.024.254
W2007 PARALLEL AMELIA S.à r.l.	33.438
GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LIMITED	<u>192.308</u>
Total: un million deux cent cinquante mille	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Gerard Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

2. Paul Obey, Executive Director GOLDMAN SACHS, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, Royaume-Uni;

3. Marcus Vennekens, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

4. Christophe Cahuzac, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5. Rosa Villalobos, Managing Director, née à Barcelone, Espagne, le 5 juillet 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, ait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gounon, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007. Relation: LAC/2007/34478. — Reçu 125 euros.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007137063/212/413.

(070159250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Entreprise Générale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.769.

- La société EFFIGI S.à r.l, société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée Administrateur en date du 1^{er} décembre 2005 pour un mandat d'une durée de 3 ans, a désigné Monsieur Philippe Stanko comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

- La société FIDIS S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.312, nommée Administrateur en date du 1^{er} décembre 2005 pour un mandat d'une durée de 3 ans, a désigné Madame Chantal Mathu comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Certifié sincère et conforme
ENTREPRISE GENERALE S.A.

Signature / Signature

Administrateur Catégorie A / Administrateur Catégorie B

Référence de publication: 2007136303/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03690. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070158582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

TVH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.458.

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TVH S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.458, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 1006 du 30 septembre 2003,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1246 du 22 novembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital à concurrence de EUR 255.000,- pour le réduire de EUR 1.000.000,- à EUR 745.000,- par l'annulation de la perte totale de EUR 254.479,45 résultant du bilan au 30 septembre 2007 et constituée par la perte reportée de EUR 240.910,- et la perte courante de EUR 13.569,45, par l'inscription de EUR 520,55 au compte «réserve libre» et par la réduction de la valeur nominale de chaque action de EUR 100,- à EUR 74,50.

2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à sept cent quarante-cinq mille Euros (EUR 745.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de soixante-quatorze Euros et cinquante Cents (EUR 74,50) chacune.»

3.- Echange des 10.000 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune contre 10.000 actions d'une valeur nominale de EUR 74,50 chacune.

4.- Adoption d'un capital autorisé de EUR 111.750,-, n'incluant pas le capital émis, en autorisant le Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé; ces augmentations du capital pouvant être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

5.- Autorisation spéciale et expresse du Conseil d'Administration à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

6.- Ajout de quatre nouveaux alinéas à la fin de l'article 5 des statuts:

«Le capital autorisé, n'incluant pas le capital émis, est fixé à cent onze mille sept cent cinquante Euros (EUR 111.750,-), qui sera représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de soixante-quatorze Euros et cinquante Cents (EUR 74,50) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de deux cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 255.000,-) pour le réduire de un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) à sept cent quarante-cinq mille Euros (EUR 745.000,-) par l'annulation de la perte totale de deux cent cinquante-quatre mille quatre cent soixante-dix-neuf Euros et quarante-cinq Cents (EUR 254.479,45) résultant du bilan au 30 septembre 2007 et constituée par la perte reportée de deux cent quarante mille neuf cent dix Euros (EUR 240.910,-) et la perte courante de treize mille cinq cent soixante-neuf Euros et quarante-cinq Cents (EUR 13.569,45), par l'inscription de cinq cent vingt Euros et cinquante-cinq Cents (EUR 520,55) au compte «réserve libre» et par la réduction de la valeur nominale de chaque action de cent Euros (EUR 100,-) à soixante-quatorze Euros et cinquante Cents (EUR 74,50).

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à sept cent quarante-cinq mille Euros (EUR 745.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de soixante-quatorze Euros et cinquante Cents (EUR 74,50) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'échanger les dix mille (10.000) actions existantes d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune contre dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de soixante-quatorze Euros et cinquante Cents (EUR 74,50) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter un capital autorisé, n'incluant pas le capital émis, de cent onze mille sept cent cinquante Euros (EUR 111.750,-) en autorisant le Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé; ces augmentations du capital pouvant être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Cinquième résolution

Sur base du rapport justificatif afférent du Conseil d'Administration, l'assemblée décide d'autoriser spécialement et expressément le Conseil d'Administration à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide d'ajouter quatre nouveaux alinéas à la fin de l'article cinq des statuts:

« **Art. 5. nouveaux alinéas.** Le capital autorisé, n'incluant pas le capital émis, est fixé à cent onze mille sept cent cinquante Euros (EUR 111.750,-), qui sera représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de soixante-quatorze Euros et cinquante Cents (EUR 74,50) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marx, Rozanski, Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2007, Relation GRE/2007/4768. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 16 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007136698/231/140.

(070158446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

T.M.G. Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 57.039.

—
Extrait de la résolution du Conseil d'Administration datée du 26 octobre 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Alessandro Jelmoni. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Le 26 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour T.M.G. LUXEMBOURG S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007136304/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03685. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Whitehall European RE 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.478.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of October.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. W2007 FINANCE SUB L.L.C., a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4349880, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, here represented by M^e Florie Gounon, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. W2007 PARALLEL AMELIA S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 129 707, having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, here represented by M^e Florie Gounon, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company formed and existing under the laws of Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under registration number 27378, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, HM 11 Hamilton, Bermuda, here represented by M^e Florie Gounon, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as afore said, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they declare to form:

Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is WHITEHALL EUROPEAN RE 7 S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent euro (0.01 EUR) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euro (100,000,000.- EUR) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent euro (0.01 EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (10,000.- EUR). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (10,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. General Meeting of the Shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

	Shares
W2007 FINANCE SUB L.L.C.	1,024,254
W2007 PARALLEL AMELIA S.à r.l.	33,438
GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LIMITED	<u>192,308</u>
Total: one million two hundred and fifty thousand	1,250,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,800.- €.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at five (5).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Gerard Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands, on August 29, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

2. Paul Obey, Executive Director GOLDMAN SACHS, born in Bexley, United Kingdom, on March 5, 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, United Kingdom;

3. Marcus Vennekens, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on August 28, 1972, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

4. Christophe Cahuzac, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg;

5. Rosa Villalobos, Managing Director, born in Barcelona, Spain, on July 5, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-Rue, L-1661, Grand Duchy of Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 9 - 11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by its surname, given name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. W2007 FINANCE SUB L.L.C., une «limited liability company» constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4349880 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, ici représentée par M^e Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

2. W2007 PARALLEL AMELIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et opérant sous le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 129.707, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, ici représentée par M^e Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

3. GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LIMITED, une «limited liability company» constituée et opérant sous le droit des Bermudes, immatriculée auprès du «Bermuda Registrar of Companies» sous le numéro d'immatriculation 27378, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, HM 11 Hamilton, Bermudes, ici représentée par M^e Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est WHITEHALL EUROPEAN RE 7 S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions euros (100.000.000,- EUR) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles;

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou télécopie, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (10.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à

entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
W2007 FINANCE SUB L.L.C.	1.024.254
W2007 PARALLEL AMELIA S.à r.l.	33.438
GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LIMITED	<u>192.308</u>
Total: un million deux cent cinquante mille	1.250.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- €.

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Gerard Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

2. Paul Obey, Executive Director GOLDMAN SACHS, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, Royaume-Uni;

3. Marcus Vennekens, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

4. Christophe Cahuzac, Managing Director, né à Saint-Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5. Rosa Villalobos, Managing Director, née à Barcelone, Espagne, le 5 juillet 1972, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9 - 11, Grand - Rue.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gounon, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, Relation: LAC / 2007 / 33779. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007137064/212/413.

(070159153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Quercis Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 90.024.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007136305/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04168. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Apax School Sub 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.019.936,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.516.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of the month of October, at 0,40 p.m.
Before Maître Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared APAX SCHOOL 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, duly represented by M^e Sophie Laguesse pursuant to a proxy dated 19th October 2007, being the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of, and holding all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in, APAX SCHOOL SUB 1 S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 15 June 2007 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1734 of 16 August 2007.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items listed below.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two million seven thousand four hundred thirty-six Euros (€ 2,007,436.-) in order to bring it to two million nineteen thousand nine hundred thirty-six Euros (€ 2,019,936.-) by the issue of two million seven thousand four hundred thirty-six (2,007,436) shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each against the contribution by the Sole Shareholder of 100% of the shares in APAX SMART (GIBRALTAR) 1 LIMITED (GIBCO 1), a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and registered in Gibraltar under number 98.881 (the «GIBCO 1 Shares»); approval of the valuation of the GIBCO 1 Shares at ten million eighty-seven thousand one hundred eighty Euros (€ 10,087,180.-); allocation of two hundred one thousand nine hundred ninety-three Euros sixty cents (€ 201,993.60) to the legal reserve account and seven million eight hundred seventy-seven thousand seven hundred fifty Euros forty cents (€ 7,877,750.40) to the share premium account.

2) Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two million seven thousand four hundred thirty-six Euros (€ 2,007,436.-) in order to bring it to two million nineteen thousand nine hundred thirty-six Euros (€ 2,019,936.-) by the issue of two million seven thousand four hundred thirty-six (2,007,436) shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each against the contribution in kind by the Sole Shareholder of 100% of the shares in APAX SMART (GIBRALTAR) 1 LIMITED (GIBCO 1), a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and registered in Gibraltar under number 98.881 (the «GIBCO 1 Shares»).

The value of the GIBCO 1 Shares has been assessed by the board of managers of the Company in a report dated 19 October 2007.

The conclusion of such report reads as follows:

«In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being all the shares in APAX (GIBRALTAR) 1 LIMITED amounts to ten million eighty-seven thousand one hundred eighty Euros (€

10,087,180.-), being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (against the Contribution in Kind).»

Pursuant to the above, the Sole Shareholder resolved to value the GIBCO 1 Shares at ten million eighty-seven thousand one hundred eighty Euros (€ 10,087,180) and to issue, against the contribution thereof to the Company, two million seven thousand four hundred thirty-six (2,007,436) shares to which it declares to subscribe.

The Sole Shareholder further resolved to allocate the balance between the value of the GIBCO 1 Shares and the aggregate nominal value of the shares newly issued to the legal reserve account in the amount of two hundred one thousand nine hundred ninety-three Euros sixty cents (€ 201,993.60) and to a share premium account in the amount of seven million eight hundred seventy-seven thousand seven hundred fifty Euros forty cents (€ 7,877,750.40).

Proof of the contribution of the GIBCO 1 Shares to the Company was shown to the meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at two million nineteen thousand nine hundred thirty-six Euros (€ 2,019,936) divided into two million nineteen thousand nine hundred thirty-six (2,019,936) shares with a par value of one euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.»

Capital duty exemption

Insofar as the contribution of the GIBCO 1 Shares results in the Company acquiring 100% of the shares in APAX SMART (GIBRALTAR) 1 LIMITED, a company with its registered office located in a State member of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 and requests to benefit from an exemption of the capital duty.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at five thousand seven hundred euro (€ 5,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre, à midi 40.

Par devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu APAX SCHOOL 1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, dûment représentée par M^e Sophie Laguisse en vertu d'une procuration datée du 19 octobre 2007, étant l'associé unique («l'Associé Unique») et détenant toutes les douze mille cinq cents parts sociales émises dans APAX SCHOOL SUB 1 S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 15 juin 2007 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1734 en date du 16 août 2007.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux millions sept mille quatre cent trente six Euros (€ 2.007.436,-) afin de le porter à deux millions dix neuf mille neuf cent trente six Euros (2.019.936,-) par l'émission de deux millions sept mille quatre cent trente six (2.007.436) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune en contrepartie de l'apport par l'Associé Unique de 100% des parts sociales de APAX SMART (GIBRALTAR) 1 LIMITED (GIBCO 1), une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et enregistrée au registre de Gibraltar sous le numéro 98.881 (les «Parts Sociales de GIBCO 1»); approbation de l'évaluation des Parts Sociales de GIBCO 1 à dix millions quatre vingt sept mille cent quatre vingt Euros (€ 10.087.180,-); allocation de deux cent un mille neuf cent quatre vingt treize Euros et soixante cents (€ 201.993,60) au compte de la réserve légale et sept millions huit cent soixante dix-sept mille sept cent cinquante Euros et quarante cents (€ 7.877.750,40) au compte de prime d'émission.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées par l'Associé Unique de la Société:

Première Résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux millions sept mille quatre cent trente six Euros (€ 2.007.436,-) afin de le porter à deux millions dix neuf mille neuf cent trente six Euros (2.019.936,-) par l'émission de deux millions sept mille quatre cent trente six (2.007.436) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune en contrepartie d'un apport en nature par l'Associé Unique de 100% des parts sociales de APAX SMART (GIBRALTAR) 1 LIMITED (GIBCO 1) une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et enregistrée au registre de Gibraltar sous le numéro 98.881 (les «Parts Sociales de GIBCO 1»).

La valeur des Parts Sociales de GIBCO 1 a été évaluée par le conseil de gérance de la Société dans un rapport daté du 19 octobre 2007.

La conclusion dudit rapport se lit comme suit:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature représentant la totalité des parts sociales de APAX SMART (GIBRALTAR) 1 LIMITED, s'élève à dix millions quatre-vingt sept mille cent quatre vingt Euros (€ 10.081.180,-) ce montant étant au moins égal au prix de souscription des parts sociales devant être émises par la Société (en contrepartie de l'Apport en Nature).»

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé d'évaluer les Parts Sociales de GIBCO 1 à dix millions quatre-vingt sept mille cent quatre vingt Euros (€ 10.087.180,-) et d'émettre, en contrepartie de l'apport à la Société, deux millions sept mille quatre cent trente six (2.007.436) parts sociales auxquelles il déclare souscrire.

L'Associé Unique a en outre décidé d'allouer le solde entre la valeur des Parts Sociales de GIBCO 1 et la valeur nominale totale des parts sociales nouvellement émises au compte de réserve légale pour un montant de deux cent un mille neuf cent quatre vingt treize Euros et soixante cents (€ 201.993,60) et au compte de prime d'émission pour un montant de sept millions huit cent soixante dix sept mille sept cent cinquante Euros et quarante cents (€ 7.877.750,40).

La preuve de l'apport des Parts Sociales de GIBCO 1 à la Société a été montrée à l'assemblée.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions dix neuf mille neuf cent trente six euros (€ 2.019.936,-) divisé en deux millions dix neuf mille neuf cent trente six (2.019.936) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Exemption du droit d'apport

Dans la mesure où l'apport des Parts Sociales de GIBCO 1 a pour résultat le rachat par la Société de 100 % des Parts Sociales d'APAX SMART (GIBRALTAR) 1 LIMITED, une société ayant son siège social situé dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 et demande à bénéficier d'une exemption du droit d'apport.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à cinq mille sept cents euros (€ 5.700,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture des présentes la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Laguesse, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 30 octobre 2007 Relation: EAC/2007/13394. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 novembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007136940/219/149.

(070159013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Taninvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 29.520.

Le siège social de MONTBRUN REVISION S.à r.l., commissaire aux comptes, est transféré au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007136307/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01573. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

NBK Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 12.093.

Le siège social de MONTBRUN REVISION S.à r.l., commissaire aux comptes, est transféré au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007136308/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01572. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

DV International S.A. (DVI S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 94.096.

L'an deux mille sept, le dix huit octobre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société DV INTERNATIONAL S.A. (DVI S.A.) anciennement INSTITUT ALPARIS S.A., une société anonyme unipersonnelle avec siège social à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Joseph Elvinger, en date du 10 juin 2003, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 792 du 29 juillet 2003, et modifié par-devant Maître Joseph Elvinger, en date du 26 janvier 2005, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 623 du 28 juin 2007.

La séance est présidée par Maître Charles Duro, avocat, dont l'adresse professionnelle est à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le Président désigne comme secrétaire. Maître Karine Mastinu, avocat, dont l'adresse professionnelle est à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'Assemblée élit comme scrutateur Maître Lionel Bonifazzi, avocat, dont l'adresse professionnelle est à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

Le bureau ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'Objet social de la société;
2. Décision de modifier l'article 4 des statuts afin de refléter la décision prise au point 1;
3. Divers.

II. L'actionnaire unique est présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions sont renseignés sur la liste de présence; cette liste de présence, signée par l'actionnaire unique, le mandataire de l'actionnaire unique, le bureau de la présente assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

La procuration émise par l'actionnaire unique représenté restera annexée au présent acte.

III. Comme l'indique la liste de présence, mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentés.

Les conditions de quorum et de majorité dûment requises par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et par les statuts de la société sont respectées pour tous les points de l'ordre du jour de l'assemblée. Par conséquent, l'assemblée peut valablement statuer et délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée Générale, après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité ce qui suit:

Unique résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société. Par conséquent l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la prise des participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut donner des garanties, des cautionnements ou toute autre forme de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou par charge sur tout ou partie des biens de la société dans les limites de son objet social et de la loi luxembourgeoise, étant entendu que la société n'entrera dans aucune transaction qui pourrait avoir pour effet qu'elle soit engagée dans une quelconque activité qui pourrait être considérée comme une activité bancaire.

La Société peut prêter tous services commerciaux, administratifs et opérationnels tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut importer et exporter, corrélativement négocier, tous produits manufacturés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut en tant qu'intermédiaire indépendant, chargé de façon permanente, à titre principal ou accessoire et contre rémunération, négocier la vente et, ou l'achat de marchandises pour une autre personne, ainsi que négocier et conclure des affaires au nom et pour le compte de celle-ci.

La Société peut faire toutes opérations commerciales, administratives et opérationnelles, tant mobilière qu'immobilière, qui peut lui paraître utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut, en outre, acquérir et gérer des portefeuilles de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, LAC/2007/31929. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136959/211/80.

(070159240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Procura Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 19.578.

Le siège social de MONTBRUN REVISION S.à r.l., commissaire aux comptes, est transféré au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007136309/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Creek Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 118.987.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 10 octobre 2007

L'associé de CREEK CORPORATE Sàrl (la «Société»), a décidé comme suit:

- de nommer Daniel Felsenthal, né le 3 juillet 1974 à Hilversum, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 208 He-rengracht, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas, gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007136313/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Le Premier VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 113.594.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 24 octobre 2007 que 400 des 500 parts sociales appartenant à Monsieur Ciaran Fahy ont été transférées de la façon suivante:

	Parts sociales
Eoin Fahy, 66 Eglinton Road, Donnybrook, Dublin 4, Irlande; Date et lieu de naissance: 27 janvier 1976, Dublin	100
Sadhbh Fahy, 35, avenue Junot, 75018 Paris, France; Date et lieu de naissance: 5 octobre 1977, Dublin	100
Clare Fahy, Rambla Badal 127 4-2, 08028 Barcelone, Espagne; Date et lieu de naissance: 17 novembre 1981, Dublin	100
Dara Fahy, 66 Eglinton Road, Donnybrook, Dublin 4, Irlande; Date et lieu de naissance: 13 décembre 1985, Dublin	100

Pour extrait conforme

M^e Céline Pignon

Référence de publication: 2007136314/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

HSBC International Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.174.

La réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 16 août 2007 a décidé:

- de prendre note de la démission avec effet au 16 août 2007 de:

M. Martin David Spurling, Chief Executive Officer, HSBC BANK INTERNATIONAL LIMITED, HSBC House, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1HS, Channel Islands,

M. John Barnett Blanthorne, Executive Director, HSBC BANK MIDDLE EAST LIMITED, P.O. Box 315, St Helier, Jersey JE4 8UB, Channel Islands,

M. Timothy James Charman, Senior Investment Operations Manager - Offshore Fund Administration, HSBC BANK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 14, 2, Hill Street, St Helier, Jersey JE4 8NJ, Channel Islands,

M. Aaron Dene Le Cornu, Head of Wealth Management and Personal Financial Services, HSBC BANK INTERNATIONAL LIMITED, HSBC House, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1HS, Channel Islands,

- de nommer en qualité d'administrateurs avec effet au 16 août 2007 de:

M. Thies Clemenz, Chief Operating Officer, HSBC INVESTMENTS DEUTSCHLAND GmbH, Königsallee 21-23, D-40212 Düsseldorf

M. David Dibben, HSBC GROUP INVESTMENT BUSINESSES LIMITED, 8 Canada Square, 21st Floor, Canary Wharf, London E14 5HQ, United Kingdom

Mme Sylvie Vigneaux, Responsable du service juridique, de la réglementation et de l'épargne, HSBC INVESTMENTS (FRANCE), 4, Place de la Pyramide, Immeuble Ile de France-La Défense 9, F-75419 Paris Cedex 08

de sorte que le Conseil d'Administration se compose comme suit:

M. Didier Deleage, Directeur des Opérations, Directeur Général Adjoint, HSBC INVESTMENTS (FRANCE), 4, Place de la Pyramide, Immeuble Ile de France-La Défense 9, F-75419 Paris Cedex 08,

M. Bryan Greener, Head of Product Management, HSBC GROUP INVESTMENT BUSINESS LIMITED, 8 Canada Square, 21st Floor, Canary Wharf, London E14 5HQ, United Kingdom,

M. Thies Clemenz, Chief Operating Officer, HSBC INVESTMENTS DEUTSCHLAND GmbH, Königsallee 21-23, D-40212 Düsseldorf

M. David Dibben, HSBC GROUP INVESTMENT BUSINESSES LIMITED, 8 Canada Square, 21st Floor, Canary Wharf, London E14 5HQ, United Kingdom

Mme Sylvie Vigneaux, Responsable du service juridique, de la réglementation et de l'épargne, HSBC INVESTMENTS (FRANCE), 4, Place de la Pyramide, Immeuble Ile de France-La Défense 9, F-75419 Paris Cedex 08

M. Michael David Watson, Chief Executive Officer, HSBC INVESTMENTS (INTERNATIONAL) LIMITED, HSBC House, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 1HS, Channel Islands,

Pour HSBC INTERNATIONAL SELECT FUND

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK

Signatures

Référence de publication: 2007136315/1126/42.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05938. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Tikal Plaza S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.061.

Par lettre recommandée du 7 novembre 2007, le siège social de la société TIKAL PLAZA S.A., établi à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007136534/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03647. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.549.340,08.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.589.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 29 octobre 2007 de la société BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée déterminée à compter du 22 octobre 2007 jusque l'assemblée générale 2007

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 22 octobre 2007:

Monsieur Patrick van Denzen, né le 20 février 1971 à Geleen, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG S.à r.l.

M. Dijkerman

Gérant B

Référence de publication: 2007136316/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Tobal Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 5.390.366,90.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.537.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 26 octobre 2007 de la société TOBAL HOLDING S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant B suivant en date du 27 septembre 2007:

Madame Susanne Kortekaas, née le 11 mars 1967 à Roosendaal en Nispen, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 27 septembre 2007:

Monsieur Marco Weijermans, né le 26 août 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOBAL HOLDING S.à r.l.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2007136317/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Urbalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 110.306.

L'an deux mille sept, le quinze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme URBALUX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1413 du 19 décembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Robert Reicherts, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, KOHNEN & ASSOCIÉS S.à r.l., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie Adelaïde, R.C.S. Luxembourg B 114.190.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, B. Tassigny, R. Reicherts, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, LAC/2007/31506. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007136337/220/62.

(070158454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Secure Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.431.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 22 août 2007 de la société SECURE CAPITAL S.A. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouvel Administrateur pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Ordinaire: EXECUTIVE CAPITAL LTD, ayant pour adresse professionnelle, Maxkar Building, Apia, Samoa.

2. Démission de l'Administrateur suivant:

FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ayant pour adresse professionnelle, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SECURE CAPITAL S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007136318/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.

FIA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 783.960.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.275.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of November.

Before the notary Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of FIA HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by the undersigned notary public on 31 January 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under Section B number 124.275 and published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» n ° C-642 dated 18 April 2007 and whose articles of association have been lastly amended by deed of the undersigned notary dated 13 March 2007, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» n ° C-948 dated 23 May 2007 (the «Company»).

There appeared:

The sole shareholder of the Company, FIA (GIBRALTAR) HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered number 97915, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, sole shareholder of the Company (the «Sole Shareholder»), represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk with professional address at the address of the undersigned notary, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to him under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman then requested the notary to act that:

I.- The Sole Shareholder, present or represented, and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 8,000,000 (eight million) shares of the Company with a par value of GBP 50.- (fifty Pounds Sterling) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting

can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from GBP into USD with retroactive effect as from the Company's incorporation;
3. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, hereby duly represented by Mr. Régis Galiotto, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting and acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder further resolves that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each documentation.

Second resolution

It is noted that the Company was incorporated by a deed of the undersigned notary on 31 January 2007 (the «Incorporation Date») with a share capital of GBP 10,100.- represented by 202 shares of GBP 50.- each.

It is then noted that further to an all assets and liabilities contribution made to the Company on 13 March 2007 by the Sole Shareholder, the share capital of the Company has been increased from GBP 10,100.- to an amount of GBP 400,000,000.- represented by 8,000,000 shares of GBP 50.- each.

It is further noted that the current share capital of the Company is GBP 400,000,000.- represented by 8,000,000 shares of GBP 50.- each.

It is finally noted that the Sole Shareholder of the Company now intends to use United States Dollars («USD») rather than Pounds Sterling («GBP») as currency of the Company's share capital and of the nominal value of the Company's issued shares and this with a retrospective effect as from the Incorporation Date.

Considering the above, it is hereby resolved to:

(i) change, with retrospective effect as from the Incorporation Date, the currency of the share capital of the Company and of the shares issued by the Company from GBP to USD;

(ii) to convert the amount of the nominal value of the shares issued by the Company from GBP 50 (fifty Pounds Sterling) to USD 97,995.- (ninety-seven point nine hundred ninety-five United States Dollars) using the exchange rate GBP/USD amounting to 1.9599 as generated by Bank of America on 13 March 2007;

(iii) to convert the share Capital of the Company from GBP 400,000,000.- (four hundred million Pounds Sterling) to USD 783,960,000.- (seven hundred eighty-three million nine hundred sixty thousand United States Dollars) using the exchange rate GBP/USD amounting to 1.9599 as generated by Bank of America on 13 March 2007.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

«The Company's capital is set at USD 783,960,000.- (seven hundred eighty-three million nine hundred sixty thousand United States Dollars), represented by 8,000,000 (eight million) shares with a nominal value of USD 97.995 (ninety-seven point nine hundred ninety-five United States Dollars) each.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- Euro).

There being no further business in front of the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de FIA HOLDINGS S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, rue Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné, le 31 janvier 2007, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.275, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° C-642 daté du 18 avril 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné daté du 13 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° C-948 daté du 23 mai 2007 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, FIA (GIBALTAR) HOLDINGS LIMITED, une société constituée sous la loi de Gibraltar, avec le numéro de registre 97915, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), représenté par M. Regis Galiotto, clerc de notaire avec adresse professionnelle à l'adresse du notaire soussigné, dûment autorisé à agir pour le compte de l'Associé Unique en vertu d'une procuration qui lui a été remise sous seing privé.

La procuration mentionnée ci-dessus, étant paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, devra rester annexée au présent acte afin d'être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé Unique, présent ou représenté, et le nombre de parts sociales détenues par lui et montrées dans la liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 8.000.000,- (huit millions) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 50,- GBP (cinquante Livres Sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société de GBP en USD avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société; et
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, par la présente dûment représenté par M. Regis Galiotto, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Unique par la présente renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique en outre décide que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est noté que la Société a été constituée par le notaire soussigné le 31 janvier 2007 (la «Date de Constitution») avec un capital social de 10.100,- GBP représenté par 202 parts sociales de 50,- GBP chacune.

Il est ensuite noté que suite à l'apport de l'ensemble des actifs et passifs fait à la Société le 13 mars 2007 par l'Associé Unique, le capital social de la Société a été augmenté de 10.100,- GBP à un montant de 400.000.000,- GBP représenté par 8.000.000 de parts sociales de 50,- GBP chacune.

Il est en outre noté que le capital social actuel de la Société est de 400.000.000,- GBP représenté par 8.000.000 parts sociales de 50,- GBP chacune.

Il est finalement noté que l'Associé Unique de la Société a maintenant l'intention d'utiliser le Dollars Américain («USD») plutôt que la Livre Sterling («GBP») comme devise du capital social de la Société et pour la valeur nominale des parts sociales émises par la Société et ce avec effet rétroactif à la Date de Constitution.

En conséquence de ce qui précède, il est décidé de:

(i) changer, avec effet rétroactif à la Date de Constitution, la devise du capital social de la Société et des parts sociales émises par la Société de GBP en USD;

(ii) de convertir le montant de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société de 50,- GBP (cinquante Livres Sterlings) en 97.995,- USD (quatre-vingt-dix-sept virgule neuf cent quatre-vingt-quinze Dollars Américains) en utilisant le taux de change GBP/USD d'un montant de 1,9599 tel qu'émis par Bank of America le 13 mars 2007;

(iii) de convertir le capital social de la Société de 400.000.000,- GBP (quatre cent million de Livres Sterlings) en 783.960.000,- USD (sept cent quatre-vingt-trois million neuf cent soixante mille Dollars Américains) en utilisant le taux de change GBP/USD d'un montant de 1,9599 tel qu'émis par Bank of America le 13 mars 2007.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société qui doit être lu de la manière suivant:

«Le capital de la Société est fixé à 783.960.000,- USD (sept cent quatre-vingt-trois million neuf cent soixante mille Dollars Américains) représenté par 8.000.000 (huit millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 97.995,- USD (quatre-vingt-dix-sept virgule neuf cent quatre-vingt-quinze Dollars Américains) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation du capital, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500,- euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. Galiotto, F.Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007. Relation LAC/2007/34658. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136962/211/172.

(070159284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

German Ground Lease Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.659.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2007

- Est nommé administrateur M. Rolf Caspers, banquier, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad, L-1115 Luxembourg.

- Le mandat de l'administrateur M. Rolf Caspers prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 sur les comptes de 2011.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136320/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2007.